



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 439-2023/BAPS/DDET

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DDET	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 instituant un dispositif d'aide à la sécurisation des entreprises

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 instituant un dispositif d'aide à la sécurisation des entreprises ;

Vu l'avis des commissions du développement économique, et du budget, des finances et du patrimoine, réunies conjointement le 21 juillet 2023 ;

Vu le rapport n° 88586-2023/1-ACTS/DDET du 17 mai 2023,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUILLET 2023, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 21 de la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 susvisée, les mots : « *1^{er} janvier 2024* » et « *30 septembre 2023* » sont respectivement remplacés par les mots : « *1^{er} janvier 2025* » et « *30 septembre 2024* ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.